[Text]

The Chairman: I believe Billy Butlin is a Canadian, am I correct?

Mr. Slater: Yes.

Senator Guay: It has been said that those who come to Canada really need the funds, and that is why they come back over here to spend a year. They put their family in a difficult situation because their children have to support them while they are here. The cost of transportation alone is certainly not something that would entice them to come here to collect a small pension. We have asked why this situation came about and why it has never been changed. This goes back to when the old age pension was initiated, when there was a general policy, and that has never been changed.

The Chairman: We changed it for First World War veter-

Senator Guay: Yes. When the witness said that these people will probably come out of the woodwork, I agree with him. I believe that if the policy is ever changed we will get applications, and those who are in need will certainly show up first in a hurry. They are the ones we are concerned with. I doubt that those who do not need these funds would come back to Canada. I do not think it is necessary to advertise, because the Legion and other agencies let these people know that we have changed our policies. The cost of letting people know will certainly not be great.

The Chairman: Mr. Slater, since we are going to append your brief to the Minutes of the Proceedings of today's committee, perhaps you could paraphrase the last portion of it. Would you outline briefly your views with regard to the qualifying age change, which I think is very important? Would you also touch on casual earnings, Mr. Slater?

Mr. Slater: I have mentioned in our resolution that many of our members feel that the age should be lowered and that it should be the same for both sexes. Section 15 of the Charter of Rights and Freedoms came into effect on April 15, and we would hope the government will accede to our request to lower the qualifying age to 55 for both male and female applicants. There are not many people involved in this. According to the department's figures, only 7,500 people are affected by this. The majority of our World War II veterans are now over that age. The majority of people concerned would be those who had Korean service.

The Chairman: I believe the minister has a discretion. If the male applicant is below 60, the minister has a discretion to approve War Veterans Allowance.

Mr. Slater: If the male is under 60 and the female is under 55 and they are medically unfit to work, they will qualify for the allowance. However, this is contained in the legislation. If we keep putting it off long enough, we will not have to change [Traduction]

Le président: Billy Butlin est canadien n'est-ce pas?

M. Slater: Oui.

Le sénateur Guay: On a dit que ceux qui reviennent au Canada ont vraiment besoin d'argent, et c'est pourquoi ils reviennent pour un an. Ils placent leur famille dans une situation difficile parce que ce sont leurs enfants qui doivent subvenir aux besoins de celle-ci pendant leur absence. Le coût du transport lui-même n'encourage certainement pas ces gens à venir ici pour toucher une petite pension. On a cherché à connaître la raison d'être de cette situation et pourquoi rien n'a été fait pour la changer. Elle remonte au temps où la pension de vieillesse a été créée; il y avait une politique générale à ce moment-là et elle n'a jamais été modifiée.

Le président: Elle a été modifiée pour les anciens combattants de la Première guerre mondiale.

Le sénateur Guay: Oui. Je suis d'accord avec le témoin lorsqu'il dit que les personnes concernées se feront connaître. Si l'on modifie la politique, nous recevrons des demandes et les personnes dans le besoin seront les premières à se présenter. Ce sont ces personnes qui nous inquiètent. Je doute que ceux qui n'ont pas besoin de ces fonds reviennent au Canada. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de publier des annonces à ce sujet car la Légion et les autres organismes informeront les personnes concernées des modifications que nous aurons apportées à nos lignes de conduite. Les coûts de ce programme de sensibilisation ne seront sûrement pas élevés.

Le président: Monsieur Slater, étant donné que nous allons joindre votre mémoire en annexe aux délibérations d'aujourd'hui, vous pourriez peut-être nous donner les grandes lignes de la dernière partie de votre mémoire. Pouvez-vous nous dire, brièvement, quel est votre point de vue concernant la modification de l'âge d'admissibilité qui, je crois, est très importante? Pourriez-vous également nous dire quelques mots au sujet des gains casuels?

M. Slater: J'ai mentionné dans notre résolution que bon nombre de nos membres estiment que l'âge devrait être abaissé et qu'il devrait être le même pour les deux sexes. Les dispositions de l'article 15 de la Charte des droits et libertés sont entrées en vigueur le 15 avril; nous espérons que le gouvernement donnera suite à notre demande de ramener à 55 ans l'âge d'admissibilité pour les hommes et les femmes. Cette disposition ne toucherait pas beaucoup de gens. D'après le Ministère, seules 7 500 personnes seraient touchées par cette modification. La majorité des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale ont plus de 55 ans. La majorité des personnes touchées seraient celles qui ont servi en Corée.

Le président: Je crois que le ministre jouit d'un pouvoir discrétionnaire à cet égard. Si le requérant a moins de 60 ans, le ministre a le pouvoir discrétionnaire d'approuver la demande de versement d'allocation d'ancien combattant.

M. Slater: Si l'homme a moins de 60 et la femme moins de 55, et s'ils sont tous les deux incapables de travailler pour des raisons médicales, ils auront droit à l'allocation. Toutefois, cette disposition figure déjà dans la loi. Si nous continuons à